

Conseil Municipal - Établissements publics de santé - Représentants de la Ville aux Conseils d'Administration

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La composition des Conseils d'Administration des établissements publics de santé a été modifiée par les décrets n° 92.371 et n° 92.372 du 1^{er} avril 1992 en application de la loi n° 91.748 du 31 juillet 1991.

Ces dispositions prévoient la mise en place d'un nouveau Conseil d'Administration au Centre Hospitalier Régional (où la représentation de la Ville n'est pas modifiée) et la présence au sein des Conseils d'Administration du Centre de long séjour de Bellevaux et de celui des Tilleroyes, du Maire (ou de son représentant) de la Ville de Besançon, sièges de ces établissements.

En conséquence, je vous propose :

- pour le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Régional de renouveler le mandat des représentants actuels de la Ville :

M. ANTONY

M. MEUNIER

M. GRAPPIN

- pour les Conseils d'Administration du Centre de long séjour de Bellevaux et de l'établissement des Tilleroyes de désigner M. le Député-Maire ou son représentant : M. MEUNIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.